SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 91.

DE S^t. DOMINGUE.

PRIX *des Marchandiſes de la Colonie.*

AUX CAYES, le 15 Juin 1766, le ſucre brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv. 10 ſols; le café, 15 ſols; le coton, de 170 à 180 liv.; le caret, 12 liv. *la livre.*

AU PORT AU PRINCE, le 25 Juin, le ſucre blanc, premiere qualité, de 50 à 60 liv.; le commun, de 35 à 48 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, de 15 à 16 ſols 6 den.; le coton, de 180 à 185 livres.

A LEOGANE, le même jour, le ſucre blanc, de 50 à 60 liv.; le commun, de 35 à 48 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

AU CAP, le ſucre blanc, de 50 à 64 liv.; le commun, de 34 à 47 liv.; le brut, de 20 à 27 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AUX CAYES, le 15 Juin, le vin vieux, de 250 à 300 liv.; le nouveau, 220 liv.; la farine de Moiſſac & celle de Montauban, de 100 à 120 liv.; la commune, 80 liv.; la chandelle, 30 ſols *la livre.*

AU PORT AU PRINCE, le 25 Juin, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 85 à 90 liv; la commune, 72 liv.; le bœuf d'Irlande, de 60 à 70 liv.; le beurre, de 15 à 18 ſols; la chandelle, 25 ſols; l'huile de Provence, de 21 à 24 liv.; le ſavon, de 60 à 66 livres.

A LEOGANE, le même jour, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, 90 liv.; le ſavon, 70 livres.

AU CAP, le premier Juillet, le vin vieux, de 180 à 230 liv.; le nouveau, de 130 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 90 à 100 liv.; la commune, de 66 à 75 liv.; le bœuf, de 66 à 80 liv.; le beurre, 15 ſols; le petit ſalé, de 24 à 30 liv.; l'huile de Provence, de 24 à 27 liv.; celle d'Orléans, de 36 à 42 liv.; le ſavon, 72 liv.

COURS DU FRET.

AUX CAYES, le ſucre, 15 den.; l'indigo, de 18 à 21 den.; le café, 12 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 14 den; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 42 à 50 deniers.

A LEOGANE, le ſucre, de 12 à 13 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 50 à 54 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, de 8 à 10 den.; le brut, de 10 à 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 13 à 14 den.; le coton, de 24 à 30 den.; & pour le Havre 36 deniers.

PASSAGE DU SUND.

Du 21 au 25 Octobre 1766, il eſt paſſé par ce détroit 5 Vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam, ſçavoir 2 pour la Mer Baltique avec des harengs, du ſucre & des pierres, 1 pour Petersbourg, 1 pour Norkoping & 1 pour Dantzick à fret; 5 allant à Amſterdam, ſçavoir 2 partis de Dantzick, 1 de Norkoping, 1 de Narva avec du froment, des poutres & du canon; 1 parti de Petersbourg à fret; 7 ſortis des Iſles Britanniques, ſçavoir 4 partis de Londres, dont 2 pour Dantzick, 1 pour Konigsberg, 1 pour Petersbourg à fret, 1 parti de Newcaſtle, 1 de Liwerpool, 1 de Briſtool pour la Mer Baltique avec des harengs, des pierres, du ſucre, du ſel & en left; 5 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir 1 parti de Narva pour Londres avec des mâts, 1 de Petersbourg pour Newcaſtle avec du chanvre, 3 de Dantzick, dont 1 pour Portsmouth avec du froment, 1 pour Plymouth avec des planches, 1 pour Dublin avec des cendres.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Sund du 21 au 25 Octobre, pour le commerce de la HOLLANDE, 5 Vaiſſeaux d'exportation & 5 d'importation; pour le commerce des ISLES BRITANNIQUES, 4 d'exportation & 5 d'importation.

Le 21 Octobre 1766, il eſt paſſé par le détroit du Sund pour le commerce de la France, le Navire du Capitaine *Joachim H. Wergien*, parti de Bordeaux pour la Mer Baltique avec des Harengs, des pierres & du ſucre; le 23, le Na-

vire du Capitaine *Johan George Ewers*, parti de Bordeaux pour Dantzick avec du vin ; le 24 les Navires des Capitaines *Jacob Horn*, parti de Stockholm pour Saint Malo avec du goudron ; *Jochim Jankes*, parti d'Abo pour Marseille avec des poutres.

De la Rochelle, *le 2 Novembre 1766.*

Prix courant de quelques denrées.

Le froment a été vendu au dernier marché, de 205 à 207 liv. ; l'orge, de 110 à 113 liv. ; la baillarge, de 115 à 118 liv. ; l'avoine, 80 liv. ; le seigle, de 153 à 160 liv. ; la vieille eau-de-vie, 108 liv. ; la nouvelle, 105 liv., & elle est beaucoup demandée.

Arrivée *de Navires.*

Il est entré dernierement dans ce Port les Navires la *Suzanne Marguerite*, Capitaine *Bourreau*, venant du Cap ; l'*Artibonite*, Capitaine *Boulineau*, venant de Saint Marc & du Port au Prince. Le *Florissant*, venant de ce dernier endroit, & le *Baron de l'Espérance*, venant de Saint Pierre & Miquelon, sont de relâche dans ces rades, d'où ils doivent repartir pour Bordeaux. La cargaison du Navire la *Suzanne Marguerite* consiste en 4 bariques d'indigo, 21 bariques de sucre brut, 115 bariques 2 quarts de sucre terré, 1 boucaud, 28 bariques 44 quarts de café, 17 dents d'éléphant, & 2237 pieces pagne d'herbes. On n'a point encore le detail de la cargaison du Navire le *Florissant*.

Du Havre, *le 6 Novembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 30 Octobre au 6 Novembre 1766, il est entré dans ce Port 8 Navires Français & Etrangers, sçavoir l'*Artibonite*, Capitaine *P. A. Thomas*, venant de Saint Marc d'où il était parti le 5 Septembre, & dont la cargaison jointe à celle de l'*Inconstante* (*) consiste en 317 bariques 9 tierçons 30 quarts de sucre brut & terré, 12 boucauds 27 bariques 1 tierçon 75 quarts 81 sacs de café, 3 tierçons 36 quarts 3 ancres 1 baril d'indigo, 493 balles & ballots de coton, 420 buches de bois de campêche, 18 madriers 40 buches, 9 planches de bois d'acajou, cacao, syrop, liqueurs & confitures ; les *Trois Amis*, Capitaine *Jonas Periman* Anglais, venant de Corck chargé de 573 barils de bœuf salé, & 23 ancres de lard ; le *Prophête Ezechiel*, Capitaine *Flouet* de Dieppe, venant de Lisbonne, chargé de 996 cuirs secs en poil & d'autres marchandises pour Rouen ; la *Renommée*, Capitaine *Porde Lanne* de Bayonne, venant de ce même endroit chargé de 185 balles de laine, 100 pains de brai sec, du vin & de l'eau de-vie ; le *Machault*, Capitaine *Gregoire* de Saint Valery-sur-Somme, venant de Marseille chargé de diverses marchandises pour ce Port, pour Dieppe & pour Saint Valery ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Michel Saillard* de Lingreville ; la *Marguerite de Pert*, Capitaine *Podestre* de Grandville, venant du Banc de Terre-Neuve chargés de 4000 morues ; l'*Elisabeth*, Capitaine *Folio* du Havre, venant de Cette chargé de 95 futailles de vin & d'autres marchandises.

(*) *L'arrivée de ce Navire a été annoncée dans la précédente* Gazette.

Départ *de Navires.*

Du vingt-huit Octobre au six Novembre 1766, il est sorti de ce même Port 5 Navires, sçavoir l'*Espérance*, Capitaine *Constantin* du Havre, allant à la Martinique ; l'*Alexandre*, Capitaine *la Neuville* du Havre ; l'*Aimable Elisabeth*, Capitaine *Guillemette*, allant à la Martinique & à la Guadaloupe, chargés de vivres & de marchandises seches ; la *Princesse Charlotte*, Capitaine *Robec* de Saint Malo ; & la *Fidelle*, Capitaine *Vasse* du Havre, allant à Livourne chargés de 725080 *liv.* de froment.

De Honfleur, *le 6 Novembre 1766.*

Départ *de Navires.*

Du 29 Octobre au 6 Novembre 1766, il est sorti de ce Port les Navires la *fidélité*, de 160 tonneaux, Capitaine *Daufresne*, allant à Marseille chargé de bled ; la *Sainte Anne*, de 120 tonneaux, Capitaine *Denis*, allant à Livourne avec un pareil chargement ; la *Gelinotte*, allant à Brest avec des bois de construction ; le *Hazard*, Capitaine *Teke Bouke* Hollandais, allant à Amsterdam charge de sucre brut, & 11 autres petits Bâtimens allant à la Rochelle, à Bordeaux, à Saint Valery, à Fecamp, à Boulogne, à Dunkerque, chargés de diverses marchandises.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 22 Novembre.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

D'un Laboureur Armoricain ou Bas-Breton, ſur le nouvel engrais dont M. de Corec fait uſage.

LE terrein de Monſieur de Corec ſitué auprès d'un havre nommé Toul-en-Hery, donne ſur la Manche entre Lannion & Morlaix. Ce Havre eſt environné de ce qu'on appelle *palues* dans l'Armorique, & ces *palues* ſont à chaque marée couvertes d'eau, excepté le temps des mortes-eaux.

M. de Corec a défriché dans ce canton quatre arpents qu'il a fertiliſés avec la vaſe de la mer, comme on l'a vu dans les Mémoires qu'il a publiés; mais je ne ſçais s'il eſt le premier qui ait traité de cette ſorte d'engrais; & il me ſemble que M. Duhamel en a auſſi parlé dans quelques-uns de ſes ouvrages. Au reſte, on ne peut que louer M. de Corec d'avoir réduit en pratique ce que d'autres n'ont peut-être mis qu'en propoſition. Les vaſes dont il ſe ſert peuvent être d'un grand ſecours, ſoit pour cultiver certaines terres en friche, ſoit pour en améliorer d'autres qui ſont déjà cultivées.

Les terres de la Baſſe-Bretagne peuvent ſe diviſer en trois eſpeces, les unes ſont légeres, les autres lourdes, les troiſiémes tiennent le milieu.

On ſe ſert ordinairement dans le pays des vaſes que chaque Laboureur amaſſe auprès de ſa maiſon; & une longue expérience lui apprend qu'elles fertiliſent plus ou moins ſon champ, ſelon que le ſol eſt plus ou moins propre à admettre ſon incorporation. On ne ſçaurait trop importer de vaſe dans une terre légere & ſabloneuſe, parce que cette vaſe en reſſerrant les pores de la terre, lui donne de la conſiſtance, & empêche que les ſels ne s'évaporent avec la même facilité. La racine du bled ſe trouvant d'ailleurs dans un terrein où il ne reſte plus les mêmes vuides, reſiſte beaucoup mieux aux rigueurs de l'hyver & aux chaleurs de l'Été.

Les terres lourdes ont un fonds compacte & tenace où les racines ne s'étendent qu'avec peine. Cette difficulté fait ſouvent périr la plante; ſi elle y reſiſte, elle ne donne qu'une faible production. Une pareille terre n'a pas beſoin de vaſe; il lui faut au contraire un engrais qui diviſe ſes parties afin qu'elle devienne plus *meuble*, & que les racines puiſſent s'y étendre facilement.

La vaſe de mer eſt cependant plus propre à toutes ſortes de terres que celle d'étang & de chemin. Mais cela dépend encore de ſa qualité, qui varie ſuivant les différens lieux où elle ſe forme. La vaſe qu'on voit communément près des Villes maritimes, n'eſt pour ainſi dire qu'un aſſemblage de boue que les pluies entrainent dans la riviere, & que la riviere dépoſe dans le Port. Cette vaſe ne differe de celle des chemins, qu'en ce qu'elle a plus

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de feu, & que couverte tous les jours de la mer, elle prend une portion de sel plus considérable.

L'employer toute vive & brûlante, ce serait courir trop de risques; il faut donc après l'avoir tirée, la separer en petits tas, & la laisser pour le moins une année dans cet état, afin qu'elle perde son feu.

La suite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

*De M.***. sur les défrichemens.*

MESSIEURS,

On commence à ressentir les heureux effets de la sage administration des Ministres; le Cultivateur auparavant découragé, sent renaître son espoir, & sûr de trouver un débouché prompt & avantageux pour ses denrées, il cultive les terres qu'il avait auparavant abandonnées. Les troupeaux commencent à se multiplier, & l'abondance ne tardera pas à se faire sentir. On forme partout des vœux pour les jours du Prince qui mérite à si juste titre le surnom de *Bien aimé*. Sa bonté s'occupe continuellement du bonheur de ses peuples, & il est secondé par un Ministere éclairé; ne doit-on pas espérer voir bientôt la France dans son plus haut dégré de prospérité? La population va s'accroître, & notre Prince aura la satisfaction de voir le bonheur de ses Sujets qui le regardent comme le meilleur des peres.

Le Roi a rendu plusieurs Arrêts & Édits, *&c.* pour encourager à défricher les landes & les terres incultes; en conséquence un grand nombre de Particuliers a déjà entrepris des défrichemens, leur exemple & leurs succès ont fait naître à d'autres l'idée de former de pareilles entreprises; mais leur émulation & leur bonne volonté se trouvent arrêtées par la difficulté de découvrir ces terres incultes. Ce n'est pas qu'elles soient rares, mais comme la plupart appartiennent aux Communautés & aux Seigneurs, il n'est pas facile d'en obtenir; de sorte qu'il y a en France une immensité de terres qu'on peut regarder comme ne donnant aucun produit. Si elles étaient cultivées elles seraient peut-être d'un grand rapport; ce qui fait une perte réelle pour l'État.

Les terres incultes qui appartiennent au Domaine, exigent des recherches que tout le monde n'est pas à portée de faire; il serait donc à desirer que le Ministere ou ceux qui ont connaissance de ces terres, voulussent bien en donner la note par la voie de votre Gazette, & qu'ils désignassent les lieux & les Provinces où elles sont situées, ainsi que leur étendue.

Les personnes qui ont formé des projets de défrichemens pourraient alors se présenter, & insensiblement la plus grande partie des landes se trouverait cultivée. (*a*)

OBSERVATIONS

Sur le bois appellés vulgairement Bois de Hollande, *par M.* ***.

Ce qu'on appelle *bois de Hollande* en Lorraine, en Alsace, dans les Vosges & dans les Forêts des trois Évêchés, voisines de ce pays, est un choix des plus beaux blocs des chênes & hêtres qui s'exploitent dans ces pays là, & qu'on fait scier (sur la longueur ordinairement de 9 ou de 12 pieds) dans les parties des arbres qui paraissent les plus saines & exemptes de défauts, pour être coupés en quartier, puis débités à la scie avec un soin particulier.

On les appelle *bois de Hollande*, parce que ces bois sont choisis & achetés (surtout vers les rivieres du Rhin & de la Sarre) par des Hollandais ou par des Commissionnaires de leur part, pour être flottés par les eaux de ces deux rivieres, jusqu'en Hollande, où l'on a l'art de refendre ces blocs dans des moulins à scie avec une précision admirable & en petites planches, dans une direction qui n'est ni perpendiculaire, ni parallele au diametre du corps de l'arbre, mais diagonale; de sorte qu'en prenant les mailles ou fibres du bois dans ce sens, on a reconnu que les plan-

---

(a) *Nous avons reçu sur cette matiere un Mémoire bien détaillé. L'Auteur y propose les moyens de défricher sans nuire aux propriétaires des fiefs ni aux Communautés. Nous le publierons incessamment.*

ches en étaient beaucoup moins ſujettes à ſe fendre, & étaient bien plus propres pour des panneaux de menuiſerie.

Le choix qu'on fait des plus beaux blocs de chaque arbre, occaſionne une aſſez grande conſommation de bois, parce qu'il ne reſte ſouvent d'un arbre ainſi tronçonné en deux ou trois endroits, que des bouts qui ne ſont d'aucune utilité pour la charpente.

Ce bois eſt enlevé par les Étrangers & tranſportés hors du Royaume, & ce qui doit attirer plus l'attention, c'eſt que les Hollandais revendent une grande partie de ce bois façonné pour la France & ſur-tout pour Paris.

Or, dans tous les temps, (mais ſur-tout depuis ce ſiecle) le Gouvernement ayant reconnu combien les tranſports de bois hors du Royaume étaient préjudiciables, tant par la difficulté de les voir recroître, que par la multiplicité des uſuines, il a été rendu différentes Ordonnances pour défendre cet abus, & particuliérement dans les trois Évêchés par un Arrêt du Conſeil du 12 Mai 1722. Cette loi a été étendue à tout le Royaume par autre Arrêt du 18 Août de la même année, qui défend non-ſeulement de tranſporter des bois hors de la France; mais même d'en vendre aux Étrangers ſous peine de confiſcation & de dix mille livres d'amende.

Il eſt vrai que les Ducs de Lorraine, ayant dans leur domaine ducal beaucoup de forêts, & s'étant laiſſé perſuader de chercher plutôt à ſe procurer des bénéfices momentanés ſur les ventes, qu'à ménager une production ſi utile pour les uſuines de leurs États, aimaient ſans doute autant tirer par ce moyen l'argent de la Hollande, que celui de la France; parce qu'en effet on payait fort cher ces tronçons de bois choiſis. Mais depuis que la Lorraine unie à la France ne doit plus avoir que le même intérêt, il eſt ſurprenant qu'on ait continué à vendre ce bois aux Étrangers.

Quoique pluſieurs de ces bois choiſis ſe trouvent dans des coupes du Domaine du Roi, & en augmentent le produit pour Sa Majeſté, je ſçais trop combien les vues des Miniſtres ſont juſtes & pures, pour que cette circonſtance faſſe paraître mon obſervation trop hardie.

1°. L'intérêt du Roi n'eſt autre que celui de l'État & de ſes ſujets, & cette légere augmentation de prix à l'achat, n'eſt-elle pas payée plus qu'au double par les frais, 1°. Du premier tranſport en Hollande, 2°. De la main-d'œuvre, 3°. Du ſecond tranſport, & 4°. Du gain du Marchand étranger.

2°. Que l'on ceſſe de vendre à l'Étranger, & alors les Marchands nationnaux acheteront ces bois pour le même uſage, & eſpérant le même bénéfice, chercheront à le façonner avec autant de ſoin. Pluſieurs ſe mettront bientôt en concurrence pour en augmenter le prix, d'autant plus qu'ils n'auront pas les mêmes frais à ſupporter, & le produit en reſtera dans le Royaume; mais quand on ne parviendrait pas à cette perfection, les bois que l'on prodigue pour cet objet de luxe, ne tourneraient-ils pas à des emplois plus utiles.

Et que ſerait-ce, ſi l'abus ne ſe bornait pas au bois de Hollande, dont la ſortie peut ſervir de couverture à des exportations bien plus conſidérables, & qui feront ſentir trop tard la néceſſité d'une Police rigoureuſe, puiſqu'on eſt déjà aſſez embarraſſé pour l'entretien des uſuines du Domaine, ſur-tout à l'égard des bois de conſtruction.

SUITE *de la collection des plantes imprimées en couleur avec leurs fleurs, leurs fruits, leurs graines, leurs feuilles & leurs racines, par M. Gautier d'Agoty.*

M. Gautier a déjà annoncé que ces planches imprimées en couleur, qui forment la collection qu'il donne au public, & pour leſquelles on ſouſcrit, ſeraient accompagnées d'une table explicative, dont le caractere ſera encadré, & qu'au-deſſus du cadre, au-lieu de chiffre, ſeront les notes qui indiquent le ſyſtême de M. Tournefort, & celui de M. Lineus, en ce qui concerne les fleurs & les parties de la fructification, pour faciliter aux amateurs le moyen de ſuivre le ſyſtême qui leur ſera plaiſir. Il annonce encore qu'il ajoutera les notes qui marquent les familles, les claſſes & les genres de celui que l'on vient d'expoſer, pour connaître les plantes en toute ſaiſon.

Comme ce nouveau ſyſtême peut faire plaiſir, & que les amateurs & les étu-

dians ſeraient bien aiſes de l'avoir ſéparément de la collection annoncée en forme *d'agenda*, accompagné d'une feuille ſeulement de chaque plante, ſelon l'ordre de leur forme, avec une courte deſcription des qualités de la feuille, de la racine & de la tige de chaque plante; on a conſeillé à M. Gautier de le donner en même temps que ſa collection. C'eſt ce qu'il va faire. L'ouvrage ſera in-4°. Les feuilles ſeront couchées à plat avec leur couleur, de grandeur naturelle. Il y aura pluſieurs feuilles dans la même planche, & les grandes feuilles occuperont une feuille double de papier.

Pour mettre ce projet à exécution, l'Auteur propoſe une petite ſouſcription à la portée de tous les étudians, qui ſera du prix de 12 ℔ pour quarante planches qui formeront un cahier où il y aura quantité de feuilles de diverſes planches, miſes en ordre ſuivant le ſyſtême ci-deſſus, pour pouvoir les trouver aiſément en herboriſant dans les campagnes. Le tout formera quatre cahiers de quarante planches chacun.

L'Auteur demeure actuellement place du quai de l'École, à côté de M. Lecompte Vinaigrier du Roi, en entrant par le quai à main droite, la premiere maiſon neuve.

FAUTES *à corriger dans les dernieres obſervations de M. l'Abbé Soumille, ſur les remarques de M. l'Abbé Codde, page 811.*

Il s'eſt gliſſé des fautes conſidérables dans les Obſervations, *&c.*

Il y avait dans la minute un calcul pour les ſeuls cocons du cru de Villeneuve-les-Avignon, & par renvoi un calcul général des cocons, tant de Villeneuve que des Villages voiſins. Le Copiſte n'a pris que celui du propre cru de Villeneuve, qui eſt de 30 quintaux de ſoie, tandis que le filage total de cette année eſt de plus de 90 quintaux de ſoie. Il faut donc corriger le texte en triplant tous les nombres, à l'exception de ce qui revient à chaque perſonne en particulier, qu'il faut laiſſer comme il eſt, 106 ℔ 13 ß 4 d.

Nombres tels qu'ils doivent être.

Soie fine du filage de 1766, 90 quintaux, ou 9000 livres.

Ce qui préſupoſe en cocons la quantité de 108000 livres.

Qui au prix moyen de 32 ß, ont été vendus 172800 ℔.

Il a fallu pour cela le travail de 1620 perſonnes qui ont gagné chacune dans ſix ſemaines 106 ℔ 13 ß 4 d.

C'eſt à raiſon de 2 ℔ 10 ß 9 d. par jour.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇAISES.

MORTS.

LE 26 Juillet 1766, aux Cayes, M. Chriſtophe Labry, ancien Chirurgien de l'Amirauté audit lieu.

Le 31, M. Carrié, Habitant aux Fonds blancs.

BIENS A VENDRE.

Un terrein ſitué dans les mornes du Cap, à la hauteur de la foſſette de 70 pas de large ſur 240 de haut, autrefois planté en vivres. On s'adreſſera à M. Salleles, Notaire au Cap.

Une habitation ſituée à la ravine à Mulâtres, quartier & Paroiſſe du Fort-Dauphin, conſiſtant en 116 quarreaux de terre, partie en bois de bout, le reſte en café, ſavane, *&c.* Sur ce terrein il y a deux grandes caſes paliſſadées de travers & couvertes en eſſentes. On s'adreſſera à M. Rideau, Habitant au Morne-au-Diable, Quartier Dauphin; ou au Cap à M. Brette, Négociant. Les acquéreurs trouveront toutes facilités pour le paiement.

Autre habitation en ſucrerie établie en blanc, ſituée au Port Margo, ſur le bord de la mer, contenant 280 quarreaux de terre, dont les deux tiers en plat pays & le reſte en mornes; 22 pieces de cannes dont 12 exiſtent en nature; on a fait du ſucre ſur cette habitation depuis 1738 juſqu'en 1764. Il y a une grande caſe, une cuiſine, un poulailler, pluſieurs chambres, *&c.* un moulin & tous les bâtimens & uſtenſiles néceſſaires à l'exploitation; 30 caſes à Négres, 3 colombiers, *&c.* On s'adreſſera à M. Ducaſſe, Procureur gérant ladite habitation.

Une petite habitation ſituée ſur le chemin du Cap à Picolet, en deçà de l'arbre

appellé communément le *gris-gris*; il y a une maiſon de Maître, paliſſadée & couverte d'eſſentes; une autre maiſon ſur ſol de maçonnerie, conſiſtant en deux chambres & une galerie, le tout paliſſadé de planches & couvert en eſſentes; un joli jardin avec deux citernaux placés entre ces deux maiſons; un autre bâtiment en appentis auſſi paliſſadé en planches & couvert en eſſentes; une caſe à Négres, une baſſe cour cloſe en maçonnerie, dans laquelle il y a un colombier & un poulailler: en outre une fondation d'une halle de 96 pieds de long ſur 24 de large, avec cinq Négres ou Négreſſes & un petit Négrillon; on vendra le tout enſemble ou l'habitation ſéparément. Il faut s'adreſſer à l'Arſenal à M. Lebon, Capitaine de la Compagnie des Ouvriers d'Etat au Cap.

Une place aux Fonds-blancs, quartier du Fort-Dauphin, compoſée de deux conceſſions, l'une de 600 pas, l'autre de 1000 pas quarrés réduits; ladite place aſſez bien boiſée & ſiſe au bord de la mer. S'adreſſer à M. le Comte de Sedieres, ſur ſon habitation à la petite Ance, ou à M. Ponſignon, Négociant au Cap.

Une autre place ſituée au Petit-Borgue, quartier du Port-Margo, contenant 67 quarreaux & demi bien boiſée. Il y a eu un commencement d'établiſſement en café. On s'adreſſera aux mêmes perſonnes.

PRIX COURANT

Des marchandiſes vendues par Meſſieurs le répréſentant de ſon Alteſſe Sereniſſime & les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de la Chambre de Zelande, le Lundi 3 Novembre 1766 & jours ſuivans, payables en argent de banque, & un par mille pour les pauvres. L'Agio 4 ¾ P. Cto. & payant d'avant juſqu'au Jeudi 20 Novembre.

Poivre blanc, de 46 ½ d. la liv.
Sucre en poudre, de 6 ¾ à 8 d. la liv.
Gingembre confites de 34 ½ à 54 d. la liv.
Noix de muſcade confites à 7 ſ. la ps.
Salpetre à 38 fl. les 100 liv.
Étain de Malacque à 44 ½ fl. les 100 liv.
— de Banca, à 41 fl. les 100 liv.
Tutenague, à 28 ½ fl. les 100 liv.
Bois de ſapan de Siam, à 16 ¼ fl. les 100 liv.
D°. de Bima, à 15 ¼ fl. les 100 liv.
D°. de Caliatour, à 25 ½ fl. les 100 liv.
Indigo Java de Cheribon, 1re. ſorte de 80 à 130 ſ. la liv.
— ſeconde ſorte, de 15 à 73 ſ. la liv.
— troiſiéme ſorte, de 12 à 17 ſ. la liv.
— de Jacatra, 1re. ſorte, de 70 à 118 ſ. la l.
— ſeconde ſorte, de 15 à 21 ſ. la liv.
— troiſiéme ſorte, de 10 à 11 ſ. la liv.
— de Japara, 1re. ſorte, de 11 ½ à 30 ſ. la liv.
— de Jonnaas, 1re. ſorte, à 17 ſ. la liv.
— Paccalongans, 1re. ſorte, de 8 à 8 ½ ſ. la liv.
— Tagalſe, 1re. ſorte, à 40 ſ. la liv.
Curcuma de Java, à 20 fl. les 100 liv.
Cardamom de Mallab. à 55 ſ. la liv.
Camphre, à 25 ½ ſ. la liv.
Catchou, à 14 ½ ſ. la liv.
Benjouin, de 17 à 18 ſ. la liv.
Rubarbe, à 58 ſ. la liv.
Gomme-gutte, à 30 ſ. la liv.
Poivre long, à 15 ſ. la liv.
Cubebe ou poivre à queue, à 17 ¼ ſ. la liv.
Annis étoile, à 15 ſ. la liv.
Sago, à 8 ¼ ſ. la liv.
Nacre de perle, à 28 ſ. la ps.
— de rottins, à 25 ½ fl. les 100 liv.
Vin du Cap rouge, de 140 à 370 fl. l'aam.
D°. d°. blanc, de 130 à 305 fl. l'aam.
Arracq, de 430 à 475 fl. la futaille.
Café de Java en goeny, de 8. 5 8e. à 8 7 8e. ſ. la liv.
D°. d°. en baſ de poivre, de 8 ¼ à 8 ½ ſ. la l.

THÉ DE BATAVIA.

Thé bohé, de 11 ½ à 13 ſ. la liv.
— Singlo, de 30 ½ à 33 ½ ſ. la liv.

Thé directement de la Chine, par le Vaiſſeau la Pallas.

Thé heyſven, de 60 ½ à 79 ſ. la liv.
— Heyſven ſchin, de 52 ½ à 54 ſ. la liv.
— Bing, à 57 ſ. la liv.
— Tunckay, de 45 à 46 ſ. la liv.
— Singlo, de 37 ½ à 39 ſ. la liv.
— Pecco, de 55 ½ à 59 ½ ſ. la liv.
— Chuſon, de 54 à 62 ſ. la liv.
— Congo, de 51 à 58 ſ. la liv.
— Bohé, caiſſes entieres, de 15 ¾ à 24 ¾ ſ. la liv.

—— 2 tiers caiſſes de 17 ½ à 18 ¼ ſ. la liv.
—— ½ d°. de 19 à 20 ſ. la liv.
—— 1 tiers d°. de 17 ½ à 18 ¼ ſ. la liv.
—— ¼ d°. de 18 ¼ à 19 ½ ſ. la liv.
—— 1 huitiéme & 1 ſeiziéme d°. de 18 ¾ à 20 ſ. la liv.
Soie de Bengale, Tanny lett. *A.* à 29 l. la l.
—— Lett. *B.* à 31 l. la liv.
—— Lett. *C.* à 31 l. la liv.
—— Lett. *D.* à 30 l. 10 d. la liv.
—— Lett. *E.* de 32 l. 3 d. à 32 l. 6 d. la l.
—— Lett. *F.* à 22 l. 6 d. la liv.
Soie de la Chine meilleure, 1re. ſorte, à 38 l. 6 d. la liv.
— peu moindre, à 34 l. 3 d. la liv.
— meilleure, 2e. ſorte, à 34 l. 3 d. la liv.
— commune d°. à 34 l. 3 d. la liv.
Fil de fleuret, lett. *A.* à 25 l. 4 ½ d. la liv.
—— Lett. *B.* à 15 l. la liv.
Fil de coton de Tutecoryn de Mannapaar lett. *A.* 45 ½ ſ. la liv.
— dé Alwatiernegary, lett. *A.* de 49 à 52 ſols la liv.
— de Manapaar, lett. *B.* à 42 ¾ ſ. la liv.
— de Alwatiernegary, lett. *B.* à 46 ſ. la liv.
Fil de coton de Java grieſeſſe, lett. *A.* à 55 ¼ ſols la liv.
—— Lett. *B.* à 51 ſ. la liv.
— Rembangs, lett. *C.* à 42 ½ ſ. la liv.
—— Lett. *D.* à 38 ſ. la liv.
— Samarangs, lett. *B.* à 70 ſ. la liv.
—— Lett. *C.* à 58 ſ. la liv.
— Sourabays, lett. *C.* à 45 ſ. la liv.
—— lett. *D.* à 41 ſ. la liv.
— Cheribons, lett. *A.* à 80 ſ. la liv.
—— Lett. *B.* à 55 ſ. la liv.
—— Lett. *C.* de 48 à 49 ſ. la liv.
—— Lett. *D.* de 44 à 45 ſ. la liv.
— J catraas, lett. *C.* à 44 ¼ ſ. la liv.
—— Lett. *D.* 38 ½ ſ. la liv.
— Tagals, lett. *A.* à 65 ſ. la liv.
—— Lett. *B.* à 30 ſ. la liv.
—— Lett. *C.* à 41 ſ. la liv.
—— Lett. *D.* à 38 ¾ ſ. la liv.
— Japaraas lett. *B.* à 55 ſ. la liv.
— Souracato, lett. *D.* à 41 ſ. la liv. (*a*)

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

(a) *Nous ſommes bien fâchés de ne pouvoir continuer à donner la vente de la Compagnie des Indes de France ; mais il nous a été impoſſible de nous procurer les caracteres qui indiquent les qualités des marchandiſes, & on nous a aſſurés que ces caracteres étaient abſolument néceſſaires pour l'intelligence de la vente. Nous aurons ſoin d'en faire fondre pour celle qui ſe fera l'année prochaine.*

SUITE *de la Déclaration du Roi, interprétative des articles XXXV & XLI de l'Édit de Mai 1765.*

ARTICLE CINQ.

L'article XLI de notre Édit du mois de Mai 1765, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur ; & en l'interprétant en tant que de beſoin, voulons que dans le cas où nos Juges ou ceux des Seigneurs qui ſe trouvent établis dans quelques-unes des villes ou quelques-uns des Bourgs de notre Royaume, Juges ordinaires, ne reſſortiraient pas nûment en nos Cours, noſdits Juges ou ceux des Seigneurs qui préſideront leſdites aſſemblées, en exécution & conformément à notredit Édit du mois de Mai 1765, connaiſſent proviſoirement de toutes les conteſtations qui pourront naître pendant la tenue des aſſemblées ordonnées par notredit Édit pour l'élection des Officiers municipaux, & ce, juſqu'à ce que leſdites élections ſoient totalement conſommées.

VI. Voulons que les jugemens que rendront auxdits cas noſdits Juges ou ceux des Seigneurs, ſoient exécutés par proviſion nonobſtant l'appel & ſans y préjudicier.

VII. L'appel des Ordonnances ou Jugemens qui auront été ainſi rendus par noſdits Juges, ou ceux des Seigneurs, ſera porté devant nos Juges ou ceux des Seigneurs qui ſont en droit de connaître médiatement ou immédiatement des appels deſdits premiers Juges, & qui reſſortiſſent nûment en nos cours ; le tout ſauf l'appel en la Grand'Chambre de notre Parlement.

VIII. Toutes les conteſtations qui naîtront après les élections finies, tant au ſujet deſdites élections, que relativement aux autres diſpoſitions dudit Édit, ſeront portées devant les Juges reſſortiſſant nûment en nos Cours, ainſi qu'il eſt ordonné par l'article XLI dudit Édit.

IX. N'entendons néanmoins, que dans les cas où les difficultés qui s'éleveraient, intéreſſeraient les droits, priviléges ou prérogatives de nos Juges, ſoit entr'eux, ſoit vis-à-vis des Officiers municipaux, ſoit vis-à-vis les Juges des Seigneurs, & réciproquement, leſdites difficultés puiſſent être réglées ailleurs qu'en la Grand'Chambre de nos Cours de Parlement, en la maniere accoutumée; & ſeront au ſurplus exécutés noſdits Édits, en tout ce qui n'y eſt pas dérogé par les préſentes, dans toutes les Villes, Bourgs ou Paroiſſes où il y avait précédem^t des Officiers municipaux; & à l'égard des Villes, Bourgs & Paroiſſes où il n'y avait pas d'Officiers municipaux, elles continueront d'être adminiſtrées par un ſeul Syndic, comme elles l'étaient avant noſdits Édits, lequel Syndic ſera élu en la maniere accoutumée, & ſera changé au moins tous les trois ans, & plus ſouvent, ſi c'eſt l'uſage du lieu; mais ne pourra être continué au-delà du terme ordinaire des élections, ſi ce n'eſt après un intervalle de temps égal à celui pendant lequel il aura exercé les fonctions de Syndic, en vertu de ſa d^re. élection. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés, *&c. Fin.*

CHANGES A PARIS.

N. 1766.	*Lundi 17.*	*Mar. 18.*	*Mer. 19.*
Amſterdam.	55 ¾ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	7 8e. ¾ pe	. . . .	. . . .

OBSERVATIONS

Sur les Pompes de l'invention de M. Darles de Liniere.

Les faits conſtatés par ces expériences, ayant établi que les nouvelles pompes donnent par un homme quarante-huit bariques par heure, & les Mémoires ſur ces pompes ayant annoncé (pour baze de leur produit) qu'un homme donne quarante-cinq à cinquante bariques dans le même eſpace de temps (*), on voit que, dans le fait, les produits pour les hommes ſont au moins tels qu'ils ont été annoncés dans les Mémoires.

Mais il eſt eſſentiel d'obſerver que tous cuirs, tous étranglemens d'eau, & toute réſiſtance par les frotemens des piſtons, étant ſupprimés dans ces pompes, où l'eau monte néceſſairement toujours dans un volume égal au diametre du piſton, les lenteurs ſagement combinées par les ſçavans pour la levée du piſton des pompes uſitées, eu égard à leur étranglement, ne conviennent pas, & ſeraient au contraire une défectuoſité dans les nouvelles pompes. On peut avec celles-ci multiplier, précipiter le nombre des coups de piſton, & par conſéquent multiplier conſidérablement les produits, en augmentant le nombre des hommes agents, pour faciliter cette précipitation; faculté nouvelle, impraticable dans toutes autres pompes, & qui eſt particuliérement d'une grande reſſource dans les pompes de mer. Celles des Vaiſſeaux de guerre pourront par ce moyen donner dix à douze bariques par minute, & celles des Navires marchands quatre-vingt à cent bariques par heure. Quel avantage pour la navigation, où lors des grandes voies d'eau il s'agit de ſauver les Vaiſſeaux, les marchandiſes, la fatigue exceſſive & la vie des hommes! Avec les pompes actuelles, un cuir vient-il à ſe déranger, ou bien leur produit ordinaire eſt-il trop faible, nul moyen de l'augmenter, tout périt.

Les expériences ordonnées par M. le Duc de Praſlin, ont prouvé que les Mémoires ont accuſé juſte les produits par les hommes; mais il y a dans ces mémoires une erreur conſidérable qu'il convient de rectifier ici, par rapport aux produits par un cheval, qui y ſont annoncés.

La machine du nouveau manége agiſſant par un cheval, n'étant pas finie lors de l'impreſſion de ces Mémoires, la crainte d'enfler ces produits au-delà de la réalité, a déterminé à les porter alors ſeulement

(*) *Voyez le Mémoire en ſupplément du mois de Mars 1765, page 15.*

à environ 1200 livres d'eau par minute *; au lieu que dans le fait dont tout le monde peut s'assurer par ses propres yeux à la Manufacture desdites pompes, où ce manége est monté, on verra que le produit par un cheval, marchant son pas naturel, faisant agir deux pompes, & élevant l'eau de 18 à 20 pieds, est au moins de deux mille livres d'eau par minute; ce qui est en même raison pour les plus grandes élévations & produits desirés, & par toutes sortes de moteurs, tels que les chutes d'eau, la puissance des vents & les machines à feu.

Ce manége est aussi solide que simple; il peut se transporter avec facilité: il n'entre aucun engrénage dans sa composition; c'est une roue qui tourne horizontalement au niveau du sol, & la charpente qui sert à l'affermir sur le sol, n'est que de la hauteur du tirage des chevaux, c'est-à-dire, d'environ quatre pieds. Cette machine s'applique à la puissance des eaux comme à celle des vents: par quelque moteur qu'elle agisse, elle n'exige jamais que deux pompes de diamêtres plus ou moins grands, combinés aux produits & aux élévations d'eau qu'on veut avoir par un moteur quelconque.

La suite à l'Ordinaire prochain.

A V I S.

Il s'est répandu depuis quatre ou cinq mois, un bruit injurieux à la réputation de M. Giros. On a publié qu'on avait saisi chez lui des bijoux d'or à faux titre, & qu'en conséquence il avait été mis en prison, & condamné à une amende considérable. Une pareille calomnie le force à prévenir le public, que tous ces bruits n'ont aucun fondement; ils proviennent sans doute, d'une basse jalousie que lui a suscité le zele avec lequel il a perfectionné les vernis, & les différens ouvrages d'agrémens qui ont rendu sa manufacture célebre: animé par ses succès, il a fait de nouveaux efforts pour qu'on trouvât toujours dans son magasin, *rue neuve St. Mery, à l'Hôtel Jabach*, des ouvrages qui puissent lui attirer les suffrages des personnes de bon goût.

On pourra se procurer chez lui, dans le courant de Décembre, en médaillon sur tabatiere, ou en bordure dorée, le portrait en gravure de feu Monseigneur le Dauphin.

* *Voyez le Mémoire de Janvier 1766, page 7.*

F I N A N C E S.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Nov.
Issaly,	3e.	L.	21
Raynal,	10e.	M.	22
De Pigis,	11e.	L.	22
Caron,	16e.	M.	22
De la Rue,	22e.	toutes let.	22
Penchein,	25e.	M.	22
Guidy,	34e.	M.	21
Bardin,	36e.	L.	22
Lenoir,	45e.	J.	22
De la Rue fils,	50e.	L.	22
Pannelier,	63e.	toutes let.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Nov. 1766.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Ac. des Indes.	1310	1310	
Emp. de la Com.	419		
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.			20 $\frac{1}{2}$
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	37		
Ac. des Fermes.	820	820. 22 $\frac{1}{2}$	822 $\frac{1}{2}$ 20. 22
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$	
3e. Loterie.			24
Annuités.	405. 4	402	402
Coup. d'An.	77 $\frac{1}{2}$ 77. 77 $\frac{1}{2}$.	77 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$
Emp. de 50 mil.		22 $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$
Emp. de 30 mil.	28. 27 $\frac{1}{2}$	28. 28 $\frac{1}{2}$ 28.	28. 28 $\frac{1}{2}$ 28
Col. 1759.			
Canada.		32 $\frac{1}{2}$ 5m. 32. 2m	32 $\frac{1}{2}$ 5m.
4e. L. Epoques.	24 $\frac{1}{2}$ 10e 29 $\frac{1}{2}$.	10e. 29 $\frac{1}{2}$	24 $\frac{1}{2}$ 12e. 29
Nouette.	26. 26$\frac{1}{2}$. A. 28. J. 30	26 $\frac{1}{2}$ 27. A. 28 J. 30	27. 28. 5m A.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p $\frac{0}{0}$.			
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cui.			
Languedoc			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 93.

PASSAGE DU SUND.

DU 26 Octobre au premier Novembre 1766, il eſt paſſé par ce détroit 43 Navires allant à Amſterdam, dont 19 partis de Dantzick, 14 de Konigsberg, 4 de Stetin, 2 de Riga, 2 de Narva, 1 de Petersbourg & 1 de Bart, chargés en totalité de poutres, de mâts de perroquet, de bois, de fer, de ſeigle, d'orge & de froment; 1 parti de Liwerpool pour Straalſund avec du ſel; 6 partis de Dantzick, dont 4 allant à Londres, 1 à Liwerpool & 1 à Dublin; 1 parti de Stockholm pour Newcaſtle & 1 parti de Stolpe, allant à Londres chargés de bois, de planches, de fer, de barres de fer, de froment & de toiles.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Sund du 26 Octobre au premier Novembre 1766, pour le commerce de la HOLLANDE, 43 Vaiſſeaux d'importation; pour le commerce des ISLES BRITANNIQUES, 1 Vaiſſeau d'exportation & 3 d'importation.

Le 29 Octobre 1766, il eſt paſſé par le détroit pour le commerce de la France les Navires des Capitaines *Claas Martens*, parti de Petersbourg pour Dunkerque avec du chanvre; *Claas Piers Houerop*, parti de Dantzick pour la Rochelle avec des planches; *Art Arians*; & *Ger H. Botterkoper* partis de Dantzick pour Bordeaux avec des barres de fer & du ſeigle; du 31, les Navires des Capitaines *Cornelis Jac. Crook*, parti de Dantzick pour Marſeille avec du froment; *Hylke Jacobs*, & *Piebs Jans Sebma*, partis de Konigsberg pour Bordeaux avec du ſeigle.

DE S^t. DOMINGUE.

PRIX *des Marchandiſes de la Colonie.*

A LEOGANE, le 2 Juillet 1766, le ſucre blanc, premiere qualité, de 54 à 58 liv.; le commun, de 35 à 47 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 8 ſols; le café, de 15 à 16 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

A SAINT MARC, le 4 Juillet, le ſucre blanc, premiere qualité, 60 liv.; le commun, de 40 à 45 liv.; le brut, de 25 à 26 liv.; l'indigo cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 7 liv., le café, 16 ſols; le coton, de 180 à 190 liv.

AU CAP, le 8 Juillet, le ſucre blanc, de 48 à 64 liv.; le commun, de 36 à 47 liv.; le brut, de 18 à 27 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, 15 à 16 ſols 6 den.; le vieux, de 12 à 15 ſols; le coton, 200 à 205 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

A LEOGANE, le 2 Juillet, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, 90 liv.; le ſavon, 70 liv.

A SAINT MARC, le 4, le vin vieux, 220 liv.; le nouveau, 190 liv.; la farine de Moiſſac, de 65 à 70 liv.; le ſavon, de 60 à 70 livres.

AU CAP, le 8, le vin vieux, de 180 à 220 liv.; le nouveau, de 130 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 90 à 100 liv.; la commune, de 70 à 75 liv.; le bœuf, de 66 à 80 liv. le baril; le beurre, 15 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 24 à 30 liv. l'ancre; l'huile de Provence, de 24 à 27 liv.; d'Orléans, de 36 à 42 liv. la cave; le ſavon, 72 livres.

COURS DU FRET.

A LEOGANE, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 14 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, 18 den.; le coton, de 51 à 54 deniers.

A SAINT MARC, le ſucre blanc, 15 den.; le brut, 18 den.; le coton, de 48 à 51 den.

AU CAP, le ſucre blanc, 10 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 12 à 14 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

DE LA ROCHELLE, *le 8 Novembre 1766.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant d'Octobre 1766, pour les Pays Etrangers, 13627 *liv.* d'indigo, 77887 *liv.* de ſucre brut, 95995 *liv.* de ſucre terré, 59271 *liv.* de ſucre en pain, 112016 *liv.* de café, 18141 veltes d'eau-de-vie, 80000 *liv.* de ſyrops, 21942 *l.* de coton.

CARGAISON *de Navires.*

La cargaiſon du Navire l'*Artibonite*, dont l'arrivée à la Rochelle a été annoncée précédemment, conſiſte en 4 boucauds 13 bariques 1 tierçon 25 quarts 1 ancre d'indigo, 147 bariques 6 quarts de ſucre brut, 56 bariques 5 quarts de ſucre terré, 12 boucauds 137 bariques 3 tierçons 101 quart 1 ancre de café, 596 cuirs de bœuf en poil, 46 balles 31 demi-balles de coton, & 77 madriers de bois d'Acajou.

DE CHARENTE, *le* 12 *Novembre* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti par ce Bureau pendant tout le mois d'Octobre 1766 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir pour le *Nord*, 398 bariques 1 velte d'eau-de vie & 16 boiſſeaux de noix; pour l'*Angleterre*, 537 bariques 6 veltes d'eau-de-vie, 2 bariques de vin de Coignac, 224 rames de papier, & 225 douzaines de peaux de moutons apprêtées.

DE NANTES, *le* 12 *Novembre* 1766.

Le Navire la *Fortune* de Nantes à ſon retour de Saint Marc a malheureuſement fait naufrage dans la Baye d'Audierne. Il y a eu quatre hommes noyés, le reſte a été ſauvé, on eſpere que la cargaiſon ne ſera pas perdue d'autant qu'on en a déjà retiré une partie.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 7 Novembre 1766, il eſt entré dans le Port de Nantes 11 Navires Français & 4 Etrangers, ſçavoir la *Gracieuſe Leger*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lecour*, venant du Port au Prince chargé de 191 bariques 4 quarts de ſucre terre & tête, 276 bariques 1 quart 2 barils de ſucre brut, 17 bariques 15 quarts 6 ancres d'indigo; 12 futailles 75 bariques 111 quarts 1 baril de café, 37 balles & ballots de coton, 1 quart de cacao, 5 barils & 2 caiſſes de confitures, 1 baril de ſyrop; l'*Union*, Capitaine *François Chaton*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Olivier le Piſquer*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kerner*; le *Vaillant Gaſpard*, Capitaine *Jean Leſcouet*; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*; la *Reine des Anges*, Capitaine *Mathurin le Dars*, venant de l'Orient avec du thé, du café, de la porcelaine, du bois rouge en buches, du poivre, de la rhubarbe, de la canelle ſauvage, des eventails, de la mouſſeline, du beurre & des cauris; la *Sainte Anne*, Capitaine *Nicolas Berangger*, venant de Corck; la *Fortune*, Capitaine *Joſeph Honoré Martin*, venant du petit Nord avec 1000 morues vertes au petit cent & 26 bariques d'huile de poiſſon; le *Saint Pierre*, Capitaine *Julien Hauton*, venant de Bordeaux avec de l'eau-de-vie, du vin, des cendres gravelées, des bouchons de liege, de la laine & des draperies; la *Sainte Roſe*, Capitaine *Marc Kerlan*, venant de Port-Louis avec des ſardines preſſées; la *Conception*, Cap. *Blas de Arteaga*, venant de Bilbao avec des planches; le *Jeune Jean Ruyter*, Cap. *Fokke Tjeerds Ruyter* venant du Ferol ſur leſt; le *Jeune Etienne*, Cap. *Cornelis Pieters Ruim*, venant de Dantzick, avec des planches, des ſoliveaux & du merrein; la *Vue de la Blanchiſſerie*, Cap. *Adriaan Klaas*, venant de Zericzée avec 2000 pains de fromage & des planches.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port les Navires le *Neptune*, de 150 tonneaux, Capitaine *Dufour*; le *Jupiter*, de 180 tonneaux, Capitaine *Daniot*, allant à Livourne avec du froment & du ſeigle; la *Marguerite*, de 300 tonneaux, Capitaine *Cadou*; la *Sevre*, de 350 tonneaux, Capitaine *Graud*, allant au Port au Prince & à Saint Marc; le *Retrouvé*, de 30 tonneaux, Capitaine *Etienne Poireau*, allant à Bayonne avec de l'avoine.

DU HAVRE, *le* 14 *Novembre* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 13 Novembre 1766, il eſt entré dans ce Port 4 Navires Français & Etrangers, ſçavoir le *Prince Franc*, Capitaine *Guillaume Deſpond*, venant du Cap d'où il était parti le premier Septembre chargé de 63 bariques de ſucre terré provenant de la traite des Noirs; 22 boucauds 15 tierçons 57 quarts 103 ſacs de café, 7 balles 53 ballots 1 ſac de coton, 10000 *liv.* de bois de campêche, 1200 *liv.* de caſſe, 1 ſac de gomme de gaiac, 4 madriers de bois d'Acajou; le *Jeune Jean*, Cap. *Jac. Peterſen* de Hambourg, venant de Petersbourg chargé de 181 balles de chanvre & autres marchandiſes; le *Bedfort*, Capitaine *Jacques Ellis* de Bedfort, venant de Corck chargé de 797 barils de bœuf ſalé, 150 barils 80 demi barils de beurre, 50 caiſſes de chandelles, 1 demi-baril de langues; le *Prophéte Eliſée*, Capitaine *Loodewiks*, venant de Hambourg ſur ſon leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps les Navires le *Conſtant*, Capitaine *Antoine le Noble*; la *Madelaine Perinne*, Capitaine *Claude Adelus*, partis ſur leur leſt, allant à Saint Malo & à Grandville; la *Gracieuſe*, Capitaine *Urbain Teſſier* du Havre, allant à la Martinique chargé de proviſions & d'autres marchandiſes ſeches.

(E)

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 31 Décembre.

DE PARIS, *le 29 Décembre* 1765.

CE que l'on entend par nouvelles politiques ne paraiſſant pas du reſſort de la Gazette du Commerce, il ſemble que l'on n'aurait pu nous reprocher notre ſilence ſur la perte que le Royaume vient de faire ; mais quand nous ne ſerions pas autoriſés à mêler nos triſtes & juſtes regrets à ceux dont tous les ouvrages périodiques retentiſſent, on pardonnerait ſûrement à notre cœur le mouvement qui nous entraîne aujourd'hui. D'ailleurs il n'y a rien qui ſoit abſolument étranger à notre travail dans tous les grands événemens qui intéreſſent eſſentiellement la Nation Françaiſe ; nous ſommes les dépoſitaires de ſes ſecrets & quelquefois ſes interpretes. Senſiblement touchés de cet événement national, il nous convient donc de publier que la mort de Mgnr. le Dauphin (Prince doué des plus rares qualités) répand ſur les Citoyens une affliction, une douleur qui ſe peignent ſur tous les viſages ; qui ſont imprimées dans tous les cœurs, & que le ſentiment amer qui les partage, laiſſe à peine la force d'exprimer.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de la deſcription de la Province des Braminес du Raazpoot.*

» IL y aurait de la barbarie, ajoute » l'Auteur, à vouloir troubler le bonheur » d'un peuple digne de la félicité dont » il jouit. C'eſt chez lui ſeul qu'on retrouve les veſtiges de la beauté, de » la pureté de mœurs, de la juſtice & de » la rigidité de l'ancienne adminiſtration » de l'Indoſtan. Là on reſpecte le peuple & dans ſes biens & dans ſa liberté, » on n'y entend parler ni de vol ni de » larcin, ni de friponnerie, ni de concuſſion. Dès qu'un Etranger entre dans » cet Etat, ou pour y commercer, ou » dans quelqu'autre vue, il devient auſſitôt l'objet de la protection immédiate » du Gouvernement ; on lui donne des » Gardes (*a*) qui le conduiſent gratuitement de relais en relais. Ils répondent » de ſa perſonne ainſi que de ſes effets, » & ils ſont chargés de le faire loger » commodément. Après la premiere ſtation, on le remet avec beaucoup d'honnêteté entre les mains d'un autre Garde, » qui après l'avoir interrogé ſur le traitement qu'il a reçu dans la journée, » renvoie les autres Gardes avec un certificat de leur bonne conduite, & un » écrit par lequel cette nouvelle Garde » reconnaît avoir reçu le voyageur & ſes » effets. Ces deux papiers retournent à » l'Officier qui commande le premier re» lai, il l'enregiſtre & ne manque jamais » d'en faire le rapport au Rajah.

(*a*) *Ces Gardes ne lui ſont ſans doute donnés que pour obſerver ſa conduite ; car dans un Pays où les hommes ſont tels qu'ils doivent être, ils n'ont pas lieu de ſe méfier les uns des autres, & leur crainte ne peut tomber que ſur les Etrangers qu'ils ne connaiſſent pas.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» C'eſt ainſi que l'Etranger traverſe le » Pays. S'il ne fait qu'y paſſer, on ne » ſouffre pas qu'il faſſe la plus légere dé- » penſe pour ſa nourriture, ſon logement » & le tranſport de ſes marchandiſes ou » de ſon bagage; mais on en uſe autre- » ment quand on lui donne la permiſſion » de ſéjourner plus de trois jours dans » quelqu'endroit, à moins qu'il n'y ſoit » arrêté pour cauſe de maladie, ou par » quelqu'autre accident imprévu.

» S'il ſe perd quelque choſe dans ce » diſtrict, comme ſac d'argent ou autres » effets d'un certain prix, celui qui le » trouve le ſuſpend à un arbre prochain, » & en donne avis à l'Officier du corps » de garde voiſin, qui ſur le champ or- » donne la publication de l'effet trouvé » au ſon du *tomtom* ou du tambour (*a*).

(*a*) *Après une telle deſcription, on ſerait tenté de croire que l'Auteur aurait enfin trouvé le Pays des Sevarambes qu'on avait regardé juſqu'alors comme un être de raiſon.*

» On compte dans cette Province juſ- » qu'à trois cent ſoixante ſix pagodes très- » conſidérables, tous ſes temples ont été » élevés par le Rajah régnant ou ſes pré- » déceſſeurs. La vache eſt dans ce Pays » l'objet du culte le plus ſuperſtitieux; ſi » cet animal meurt de mort violente, » la Ville ou le Village à qui il appar- » tient, eſt condamné à un jeûne & à un » deuil de trois jours; & depuis le Rajah » juſqu'au dernier de ſes ſujets, perſonne » ne peut s'exempter de demeurer ſur le » lieu où l'on reçoit la premiere nouvelle » de cet accident: on emploie ce temps » à différentes expiations preſcrites par » le *Shaſtah* (*b*).

(*b*) *L'Auteur aurait dû nous inſtruire des productions & du commerce particulier de ce Pays.*

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LILLE.				NANCY.				POITIERS				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.	Bar.	11	l. 7	s. c		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aire.	16	10		Bitche.	12		9	Chatelleraut.	19	4		Alby.	22*	4	
Arras.	16	17	1	Boulai.	10	19	4	Chatillon.	19	1	9	Beziers.	29	2	
Bailleul.	21*	17	6	Bourmont.	13*	15	6	Confolens.	17	18		Carcaſſonne.	27	6	5
Bapaume.	16	1	9	Charmes.	11	3	5	Fontenay.	19			Caſtelnaudary	24	4	8
Bergues.	20	8	3	Epinal.	12	6	2	Les Sables.	20*	14		Caſtres.	26	4	8
Bethune.	18	16		Etain.	10*	2	8	Nyort.	17*	2		Lavaur.			
Caſſel.	20	8		Luneville.	11		4	POITIERS.	20			Limoux.	28	16	6
Douay.	16	3	6	Mirecourt.	11	14	10	St. Maixent.	18	4		Montpellier.			
Dunkerque.	20			NANCY.	11	5	5	Thouars.	18			Narbonne.	28	16	6
Gravelines.	18	9	2	Neufchateau.	12	10	5					Niſmes.	30	3	10
Heſdin.	17	15	4	Pont à Mouſſon.	11	1	1					Pezenas.	31*	10	
LILLE.	18	4	4	St. Diez.	13	8	9					TOULOUSE.	25	14	4
S. Omer.	18	11	6	St. Mihiel.	10	10	3								
S. Pol.	10*	16		Remiremont.	12	15	9								
S. Venant.	20	10		Sarguemines.	12										
				Vezeliſe.	10	10									
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep	18	1	11.	From. le ſep.	11	13	8	From. le ſep.	18	14	11	From. le ſep	25	8	2
Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		1	6	Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		3	1
Foin le q.	1	13	2	Foin le quint.	1	3	11	Foin le quint.	1	15	1	Foin le q.	2	2	4
Paille le q.	1	3	3	Paille le q.		12	8	Paille le q.		17	6	Paille le q.		15	9

PRIX *du quintal des laines pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Rouſſillon, brute, depuis 51 ℔ 8 ß 8 d. juſqu'à 121 ℔ 18 ß 1 d.; filée, 182 ℔ 17 ß 2 d.; — *Dauphiné*, brute, depuis 47 ℔ 10 ß juſqu'à 163 ℔ 6 ß 8 d.; filée, depuis 81 ℔ 13 ß 4 d. juſqu'à 291 ℔ 12 ß 6 d.; — *Limoges*, brute, depuis 40 ℔ juſqu'à 85 ℔; filée, depuis 90 ℔ juſqu'à 150 ℔; — *Moulins*, brute, depuis 35 ℔ juſqu'à 100 ℔; filée, depuis 60 ℔ juſqu'à 200 ℔; *Tours*, brute, depuis 75 ℔ juſqu'à 132 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 350 ℔; — *Caen*, brute, depuis 75 ℔ juſqu'à 175 ℔; filée, depuis 160 ℔ juſqu'à 365 ℔; — *Amiens*, brute, depuis 75 ℔ juſqu'à 174 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 358 ℔ 19 ß 5 d.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de N. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, le commun, depuis 30 ℔ 9 ß 6 d. juſqu'à 36 ℔ 14 ß 9 d.; — *Limoges*, le commun, depuis 12 ℔ juſqu'à 30; le fin, 25 ℔; — *Moulins*, le commun, depuis 20 ℔ juſqu'à 83 ℔; le fin, depuis 25 ℔ juſqu'à 140 ℔; — *Tours*, le commun, depuis 10 ℔ juſqu'à 50 ℔; le fin, depuis 20 ℔ juſqu'à 100 ℔; — *Caen*, le commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 60 ℔; le fin, depuis 47 ℔ 10 ß juſqu'à 100 ℔; — *Amiens*, le commun, depuis 25 ℔ juſqu'à 50 ℔; le fin, depuis 34 ℔ 2 ß 7 d. juſqu'à 75 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, le commun, depuis 30 ℔ juſqu'à 36 ℔ 11 ß 5 d.; le fin, depuis 48 ℔ 15 ß 3 d. juſqu'à 60 ℔; — *Limoges*, le commun, depuis 18 ℔ juſqu'à 75 ℔; le fin, depuis 20 ℔ juſqu'à 90 ℔; — *Tours*, le commun, depuis 24 ℔ juſqu'à 100 ℔; — le fin, depuis 33 ℔ 6 ß 8 d. juſqu'à 150 ℔; — *Caen*, le commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 100 ℔; le fin, depuis 40 ℔ juſqu'à 140 ℔; — *Amiens*, le commun, depuis 16 ℔ juſqu'à 150 ℔; le fin, depuis 36 ℔ juſqu'à 500 ℔.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Novembre dans les Généralités de*

Rouſſillon, brute, 2547 ℔ 1 ß 6 d.; — *Dauphiné*, brute, depuis 1928 ℔ juſqu'à 3150 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2357 ℔ juſqu'à 3529; — *Moulins*, brute, 1000 ℔; apprêtée, 1300 ℔; — *Tours*, brute, depuis 2400 ℔ juſqu'à 2800 ℔; apprêtée, depuis 3800 juſqu'à 3900 ℔; — *Caen*, apprêtée, 2700 ℔; — *Amiens*, la livre brute, 42 ℔ 13 ß 4 d.; apprêtée, depuis 28 juſqu'à 53 ℔ 6 ß 8 d.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, depuis 12 ℔ 4 ß 11 d. juſqu'à 18 ℔ 16 ß 3 d.; — *Dauphiné*, depuis 16 ℔ 11 ß 4 d. juſqu'à 29 ℔ 3 ß 4 d.; — *Limoges*, depuis 15 ℔ juſqu'à 20 ℔; — *Moulins*, idem; — *Tours* depuis 15 ℔ juſqu'à 25 ℔; — *Caen*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 25 ℔; — *Amiens*, depuis 16 ℔ 5 ß juſqu'à 20 ℔.

OBSERVATIONS *à l'article du ſecond paragraphe de la feuille* No. 50 *de la Gazette d'Agriculture, du* 19 *Novembre* 1765, *ſur le ſeigle ergoté, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'extrait du Mémoire de M. Réad ſur le ſeigle ergoté, (*a*) s'étend principalement ſur les mauvais effets & les maladies que cauſe l'uſage du pain de ſeigle, dans lequel l'ergot peut entrer; il annonce les remedes qu'il croit les plus convenables, pour les guérir & les prévenir &c. Il adopte même le ſentiment de M. Tillet, ſur la cauſe de cette monſtruoſité, & la croit provenir de la piquure d'un inſecte, au moment de la formation du grain: ce qui paroît d'autant plus probable qu'on découvre toujours la même chenille (*b*) dans l'ergot, par le ſecours du microſcope &c.

(a) *Ce Mémoire ſe trouve en entier dans notre Journal du préſent mois de Décembre.*

(b) *M. D.... a fait voir différentes fois à la Société, dans des épis de froment ſortis des champs, en vert, une quantité d'inſectes, les uns d'un beau rouge, les autres très noirs & de deux formes différentes, ſi petits qu'on avait peine à les développer avec le microſcope, d'une vivacité ſi*

M. Réad rapporte enſuite les moyens qui lui ont été indiqués pour prévenir les mauvais effets du ſeigle ergoté. Quoiqu'on proſcrive le crible cylindrique, n'étant pas propre à faire la ſéparation de l'ergot avec le bon grain, cependant il ne ſerait pas impoſſible de le monter de façon qu'on pût le rendre utile à cette opération, qui ſe fait très-bien avec les cribles les plus ſimples, lorſqu'ils ſont percés de maniere à ne paſſer que le bon grain, toujours infiniment plus menu que l'ergot. Il eſt donc facile de l'en retrancher, de le rejetter, pour le brûler exactement, afin d'en priver toutes ſortes de beſtiaux & de volailles quelconques; & en même-temps pour détruire, autant qu'il eſt poſſible, la régénération de l'inſecte dont on aſſure qu'il renferme la chenille.

L'ergot comprend ſon venin intérieurement; il n'en porte aucun caractere extérieur, ni de pouſſiere inhérente à ſon écorce, qni ſe puiſſe communiquer au bon grain, ni l'infecter; il ne s'agit donc que de l'en ſéparer: les leſſives propoſées ne peuvent extirper la cauſe vicieuſe & interne de l'ergot, & par conſéquent le lavage devient inutile; il pourroit même s'oppoſer à la conſervation du bon grain, qu'il faudroit étuver ou ſécher, & pour cet effet y conſommer du temps.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

DE CADIX, *le 3 Déc. 1765.*

LA cargaiſon des Vaiſſeaux Marchands Eſpagnols, l'*Achille* la *Conception*, & la Tartane le *Grand Pouvoir*, arrivés de la Havane dans cette Baye le 2 Décembre, eſt compoſée,

POUR LE COMPTE DU ROI.

de 4178 arobes de tabac en feuilles.
18 d°. en rouleaux.
270 d°. en poudre.
600 quintaux de bois de campêche.

POUR LE COMPTE DU COMMERCE.

22152 piaſtres.
816 arobes de jalap.
42 d°. d'achiote.
4 d°. de vanille.
105 d°. d'algodon.
75576 d°. de ſucre.
18 d°. de caret.
145 d°. de cacao.
32 d°. de copal &
3610 cuirs en poil.

DE MARSEILLE, *le 11 Décembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 2 au 9 Décembre 1765, 60 bâtimens Français & 28 Etrangers allant à Martigue, à Arles, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Toulon, à Hieres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Cannes, à Monaco, à Nice, à Menton, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Naples, à Barcelone, à Alicante, à Valence, à Carthagene, à Mahon, à Palerme, à Malthe, à Tunis, à Smyrne, à S^t. Malo, au Havre, à S^t. Valery, au Cap.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 31 bâtimens Français & 15 Etrangers venant de Corron d'Alger, de Bonne, de Mazara, de Palerme, de Calabre, de Naples, de Majorque, de la Ciotat, de Corſe, de S^t. Reme, de Gênes, de Diano, de la Côte, de Nice, d'Oneille, d'Arles, de Cette, de Toulon.

DE BORDEAUX, *le 19 Déc. 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 14 au 18

prodigieuſe qu'on avoit de la peine à les fixer pour les conſidérer. Ils s'appercoivent principalement quand les épis commencent un peu à rouſſir; on ne les rencontre pas généralement par-tout, ni toutes les années: ces petits inſectes ne ſemblent pas cités, ni peut-être connus par les naturaliſtes.

Décembre, 22 Navires dont 4, ſçavoir, les *Trois Amis*, de la Martinique, le *Surprenant*, la *Bellonne* & le *Dauphin*, de Bordeaux, apportaient de la Martinique, de S^t. Marc, de Leogane & de S^t. Domingue, 257 bariques, 1 tierçon, 11 quarts de ſucre terré & tête; — 540 bariques de ſucre brut; — 68 futailles, 4 boucauts, 23 bariques, 8 tierçons, 95 quarts, 2 barils, 153 ſacs de café; — 65 futailles, 3 bariques, 10 tierçons, 17 quarts, 6 barils, 1 ancre d'indigo; — 91 balles & ballotins de coton, du vieux cuivre, du bois de campêche, différents ſyrops & des confitures; les 18 autres venaient de Terre-Neuve, de Hambourg, d'Amſterdam, de Dort, de Limerick, de Calais, de Dunkerque, de Dieppe, de Rouen, de Redon, de Nantes, de Marans & de S^t. Sebaſtien avec toutes ſortes de marchandiſes.

DE LA ROCHELLE, *le* 14 *Déc.* 1765.

NOUVELLES MARITIMES.

Du 9 au 12 Décembre, il s'eſt perdu ſur les baleines (*) près de l'Iſle de Ré, 4 bâtimens, ſçavoir, le *Duc de Bouillon*, Capitaine *Martial Caduſeau*, venant de la Martinique; la *Nancy*, Capitaine *Arnaud*, venant des Cayes; la *Jeune Marie*, Capitaine *Rodrigue*, venant de la Martinique & de Miquelon. Ces trois Navires étaient deſtinés pour Bordeaux, & ils ſe ſont entiérement briſés ainſi que le *Solide* de l'Iſle de Ré, Capitaine *Villeneuve*, qui emportait des grains pour l'Eſpagne. Les équipages de ces Navires ont eu le bonheur d'échapper au naufrage, à l'exception de deux enfants qui ont été noyés. On craint de ne pouvoir rien ſauver des cargaiſons.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé au Port de la Rochelle du 10 au 14 Décembre 7 Navires, ſçavoir, l'*Argus*, Capitaine *Boutet*, le *Meſſager*, Capitaine *Foucher*, venants du Cap; la *Bien Aimée*, la *Minerve*, la *Marie Angélique*, la *Jeune Emilie*; & le *Prince Eugene*, venant de Miquelon & du banc de Terre Neuve avec des morues & de l'huile de poiſſon.

(*) *Les baleines ſont des rochers à l'entrée du Pertuis Breton, près de l'Iſle de Ré.*

DE L'ORIENT, *le* 16 *Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 15 Décembre, par un vent très-favorable, 2 Vaiſſeaux de la Compagnie, ſçavoir, le *Berryer*, pour Kanton à la Chine, & l'*Ajax*, pour Bengale, après avoir touché à Cadix.

DU HAVRE, *le* 22 *Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 18 au 20 Décembre les Navires les *Trois Sœurs*, le *Jeune Prince* & l'*Eſpérance*, allant à Amſterdam & à Roterdam chargés de ſucre & de café.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port le 19 & le 20 Décembre les Navires les *Trois Freres*, le *Coaſter* & la *Demoiſelle Anna*, venant de Corck avec du bœuf, du lard, de la chandelle, du ſuif & du beurre; & de Dantzick avec des planches, des douvelles, du chanvre, du brai & du goudron.

SUITE *des manufactures du Département de Bayonne.*

BIGORRE.

BAGNERES, *Chef-lieu de Fabrique.*

Les cadis & pinchinats ſont les premieres étoffes qui ſe ſont fabriquées à Bagneres il y a environ 110 ans, on y a fait enſuite des cordelats, des raſes communes, quelques raſes de Seigneur, reverſes rayées, étamines & des voiles.

Aujourd'hui on n'y fabrique gueres plus que des cadis mélangés, des crepons ou ſacs, des burats, étamines, des cadis en blanc pour capuchons & jupes pour femme qu'on fait teindre ordinairement

en rouge de garance, des raſes ordinaires, des reverſes & des étamines en quadrille & rayées.

Bagneres a un Bureau de fabrique & de contrôle d'où dépendent les Fabricans de la Ville & ceux des Paroiſſes de Campan, Aſté, Baudean, Gerde, Pouracq, Trebouns, Ourdiſan, Labaſſerre, Liers & autres lieux circonvoiſins.

On ne peut bien diſtinguer les Fabricans qui ſont à Bagneres & dans le diſtrict de ce Bureau, parce que la plus grande partie des Habitans de tous les endroits, ſans en excepter les Bourgeois, font filer & travailler chez eux, & les demoiſelles même s'occupent preſque toutes à filer. Cette manufacture doit occuper de 2 à 3 mille perſonnes.

Les cadis mélangés qu'on fabrique, ſont compoſés des meilleures laines de Bigorre, tirées à l'étaim pour la chaine, & cardées pour la trame, ont une demi-aune de large au retour du foulon & 28 à 30 aunes de long.

Les crepons ou ſacs tant ſupérieurs que communs ont trois quarts d'aune de large. après avoir été dégraiſſés & ſavonnés; les ſupérieurs ſont compoſés, tant en chaine qu'en trame des laines de Bagno, & les communs des plus belles & des plus fines laines de Bigorre: les pieces de ces étoffes n'ont point de longueur fixe; on expliquera ce que ſont les laines de Bagnos.

Les burats étaminés ſont compoſés tant en chaine qu'en trame, de bonne laine du pays, tirée à l'étaim, les pieces n'ont point de longueur fixe, elles ont cinq huitiemes d'aune de large.

Les raſes ordinaires, tant blanches que mêlées, compoſées de bonnes laines du pays tirées à l'étaim, demi-aune de largeur & point de longueur fixe.

Les cadis en blanc, pour capuchons & jupes, ſont compoſées de laine de Bigorre & de la haute Navarre, tirées à l'étaim pour la chaine, & cardées pour la trame, ont au retour du foulon une demi-aune & un ſeizieme de large, & en longueur 28 à 30 aunes.

Les reverſes rayées devroient être compoſées des laines de la haute Navarre & Danſo, tirées à l'étaim pour la chaine & cardées pour la trame: mais par un abus on n'employe guere pour cette étoffe, que de la laine la plus commune de Bigorre, on a eu même aſſez de peine d'empêcher qu'on n'y employât de la laine du Bearn, qui eſt commune. La longueur des pieces eſt arbitraire, la largeur eſt de trois quarts d'aune moins un pouce & 8 lignes meſure de Paris.

On ne peut bien ſçavoir la quantité de pieces des différentes étoffes qui ſe fabriquent à Bagneres, ni dans le diſtrict, parce qu'on en ſouſtrait beaucoup à la viſite; on n'y préſente gueres que celles qu'on deſtine pour détail des Marchands de la Ville & des environs; c'eſt un abus qui eſt commun à toutes les Fabriques.

On trouve qu'en 1751, il y eut

300 p. cadis mêlée à	63 ℔ p.	18900	℔
400 p. crepons à	45 .	18000	
40 p. burats étaminés à	54 .	2160	
10 p. ras à . .	40 .	400	
20 p. cadis en blanc à	60 .	1200	
400 p. reverſes rayées à	24 .	9600	
En tout 110 pieces qui enſemble ont produit		50260	℔

La ſuite à l'ordinaire prochain.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 20 Décembre 1765.*

Les Navires le *Colibry*, de 60 tonneaux, le S^t. *Antoine* & les *Ames*, de 36 tonneaux, le *Jurjand Alida*, de 80 tonneaux, l'*Anne Marie*, de 125 tonneaux, la *Proſpérité*, de 60 tonneaux, la *Johanna*, de 80 tonneaux, & l'*Agneau doré* de 140 tonneaux, ſont en charge pour Guinée, pour Bilbao, pour Bruges, pour Middelbourg, pour Roterdam, pour Dort & pour Bruges.

DE HONFLEUR, *le 22 Déc. 1765.*

Le Navire le *Printemps* de 300 tonneaux, Capitaine *Berneval* de Rouen, eſt en charge dans ce Port, & partira le 20 Janvier prochain pour le Cap. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à ROUEN à MM. Midi & Compagnie, & à HONFLEUR à M. J. B. Premors.

PROBLEME *relatif à la queſtion propoſée dans la Gazette du commerce &c. N°. 53, année 1765. Par un des Anonymes d'Orléans.*

» Soit un Etat qui ait environ dix-huit » millions d'Habitans & qui puiſſe en » nourrir vingt-cinq millions, ſera-t-il » avantageux à cet Etat de gagner la main » d'œuvre pour la fabrication de ces ma- » tieres premieres deſtinées au commerce » étranger? Les bras employés à cette » main-d'œuvre ne ſeront-ils pas autant » de bras enlevés à l'agriculture, & con- » ſéquemment autant d'obſtacles à la po- » pulation?

SOLUTION.

Il faut diſtinguer deux cas.

1°. Celui d'un Etat qui manquerait de Ports, de canaux, de rivieres navigables, de chemins qui ouvrent un débouché facile aux productions de ſon cru, qui le miſſent à portée de jouir directement pour ces productions du prix commun des marchés généraux dont il ſerait environné. Un tel Etat ne pouvant pas tranſporter ſes productions trouverait certainement un grand avantage à les transformer en marchandiſes de main-d'œuvre qui ſont toujours plus tranſportables, puiſqu'il eſt ſans doute plus aiſé de voiturer la dentelle que des Ouvriers auront été trois années à fabriquer que de voiturer les denrées que ces Ouvriers ont conſommé pendant les trois ans. Il n'eſt pas douteux, dis-je, qu'un tel Etat s'occuperait naturellement à fabriquer des marchandiſes de main-d'œuvre, & trouverait du profit à étendre ſes travaux en ce genre. Les manufactures de marchandiſes de luxe qui ſont les ſeules que l'on puiſſe débiter chez l'Etranger, puiſque tout Pays renferme toujours dans ſon ſein celles de premier beſoin, les manufactures ſeraient pour cet Etat l'unique moyen de mettre ſon territoire en valeur; & puiſqu'elles accroitraient & rendraient plus facile le débit de ſes productions, elles augmenteraient donc ſes richeſſes & par conſéquent ſa population.

Mais un tel Etat ne pourrait être regardé comme un Etat agricole, comme un Etat fort & puiſſant par lui-même; ce ſerait un Etat dont le revenu toujours incertain ne donnerait qu'une population peu aſſurée qui ne donnerait que peu ou point d'hommes diſponibles; ce ne ſerait qu'un Etat précaire, tout entier dans la dépendance de ſes voiſins, qui feraient ceſſer ſon exiſtence dès qu'il leur plairait de ne pas employer ſa main-d'œuvre, ou de l'établir chez eux, en ſe mettant au niveau de ſa poſition malheureuſe par la prohibition du commerce de ſes denrées, par les droits de douane, d'entrée, de ſortie, par les priviléges excluſifs, &c.

2°. Le ſecond cas eſt au contraire celui d'un Etat ſous un ciel heureux, dont par ſa nature les terres ſeraient graſſes, fertiles; qui aurait des chemins commodes, qui ſerait coupé par de grandes & belles rivieres, dont la navigation ſerait aiſée & qui auraient communication entr'elles par des canaux, enfin s'il avait de bons Ports qui lui donnaſſent correſpondance avec tous les peuples de l'Europe pour leur offrir ſes denrées, qui lui aſſuraſſent même un commerce avec les autres parties du monde; il n'y a pas de doute, j'oſe le dire, que dans un tel Etat, les Manufactures de main-d'œuvre deſtinées au commerce étranger ne pourraient naturellement trouver naiſſance; & ſi on parvenait à les y introduire, ce ne pourrait être que par les moyens deſtructifs dont nous avons parlé plus haut, en diminuant la valeur de ſes productions & par conſéquent le revenu de ſon territoire, pour ſoutenir le bas prix des travaux de ſa main-d'œuvre, & aſſurer le debit de ſes ouvrages; il eſt donc clair que dans ce ſecond cas, l'établiſſement des manufactures de luxe ſerait deſavantageux. Premierement, parce qu'il détournerait les hommes du travail du ſol qui eſt le plus fructueux, puiſque le débit de ſes productions fondé ſur les beſoins de premiere néceſſité, eſt toujours ſûr; puiſqu'il procure le plus grand produit net, le ſein de la terre centuplant en ſilence la miſe du cultivateur; puiſqu'il donne la plus grande puiſſance relative, en laiſſant plus de richeſſes diſponibles. Secondement, parce que les bénéfices de la main-d'œuvre procurent un moindre revenu que l'agriculture, conſéquemment une moindre population. Troiſiémement, parce que les produits de cette même main-d'œuvre ſont toujours précaires. Quatriémement, parce que les hommes qui ne ſont point attachés au ſol ou à ſes produits par la propriété fonciere du mobiliaire, & dont toute la richeſſe git dans l'induſtrie, n'appartiennent pas plus à tel Etat qu'à tel autre. Devenus coſmopolites, parce qu'ils n'ont pas de richeſſes oſtenſibles, ils regardent comme leur patrie le lieu où ils ſont le plus avantageuſement employés & par cette raiſon on ne doit naturellement attendre d'eux ni pour le Souverain, ni pour la Patrie, cet amour de préférence qui a fourni de ſi grandes reſſources aux Etats dans les moments critiques. Cinquiémement, parce que dans tout Etat agricole, néceſſairement riche des productions de ſon cru, on doit craindre de tout faire, & il faut s'occuper eſſentiellement à enrichir par le petit commerce de l'induſtrie, les Nations voiſines forcées de venir chercher chez lui les beſoins de premiere néceſſité. Car les appauvrir en leur ſouſtrayant le bénéfice qu'on ne pourrait faire qu'en ſe privant d'un plus réel & plus grand, c'eſt leur ôter la faculté de venir acheter les productions; c'eſt diminuer leurs dépenſes qui accroiſſent & multiplient les richeſſes. Sixiémement, parce que porter la portion cultivatrice d'un Etat agricole à la claſſe ſtérile, c'eſt vouloir éteindre petit à petit ſa population, car la population s'etend en raiſon des richeſſes & du revenu; & enlever les cultivateurs à leur attelier, c'eſt aſſurément diminuer l'un & l'autre,

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 30 Décembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

IL eſt de l'intérêt & du devoir, non-ſeulement du public, mais encore des particuliers, de mettre en pratique tous les moyens qu'on pourra imaginer pour ſoulager le peuple & ſubvenir à ſes beſoins.

Ne ſerait-il pas également utile & avantageux d'employer quelques-uns de nos Mariniers à la pêche de ce nombre prodigieux de poiſſons qui inondent nos côtes & qui abondent à l'embouchure de nos grandes rivieres, qui enſuite, ſeraient vendus au peuple à très-bas prix. A en juger par ce qui ſe pratique en Hollande depuis un ſiecle, n'avons-nous pas lieu d'eſpérer qu'une pêcherie produirait un plus grand avantage à la Nation, que celui qu'elle retire de l'exportation de nos grains. Il eſt calculé que les Hollandais emploient 20 mille Mariniers, & qu'ils gagnent annuellement près de cinq millions ſterlings à la pêche du hareng qu'ils font dans nos mers. On pourra me répondre que nous avons déjà tenté d'établir une pêcherie de hareng, & que nous l'avons tenté vainement. Mais que peut-on inférer de-là? ne devons-nous pas la découverte de pluſieurs Arts utiles aux efforts réitérés de quelques Artiſtes éclairés & laborieux? Si ce projet a échoué à la premiere tentative, ſoit par inconduite, ſoit par inexpérience, pourquoi ne le tenterions-nous pas de nouveau? Il eſt très-ſûr qu'il eſt poſſible, & j'oſe dire, que ſi on employait tous les ans vingt ou trente mille livres à l'exécution & à la perfection d'un projet qui promet de ſi grands avantages, le ſuccès couronnerait enfin nos efforts, & ouvrirait à la Nation une ſource inépuiſable de tréſors & de richeſſes.

MÉMOIRE

Pour & contre, ſur la taxe de biens-fonds qu'il eſt queſtion aujourd'hui de rendre plus égale pour augmenter les revenus du Roi d'Angleterre.

Toute innovation dans la taxe ſur les terres, eſt de la plus dangereuſe conſéquence pour les biens fonds. Si l'on évalue cette taxe à un prix moyen de vingt années, elle ſe monte preſque à la quatriéme partie du revenu des terres, après déduction faite des charges de communautés des réparations & des pertes. Il n'y a pas un ſeul canton dans le Royaume, excepté les Provinces ſeptentrionales, où la taxe ne ſoit au moins de 2 ß 6 d. par livre de la plus forte valeur du revenu. Il eſt vrai que les Provinces ſeptentrionales, frontieres entre l'Angleterre & l'Écoſſe, étaient ſujettes aux ravages & aux pillages à chaque rupture entre les deux Royaumes, & que les terres étaient conſéquemment de peu de valeur. Mais depuis l'union, ces Provinces ont été ſi fort améliorées, qu'il eſt très-probable aujourd'hui que la taxe ſur les

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France